



AVIS DES ELU-E-S DU CSE CENTRAL DE FTV

INFORMATION/CONSULTATION SUR LES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC RELATIF A L'EGALITE PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES 2021

Les élus du CSE C constatent, pour 2021 :

Que FTV atteint 99 points/100 dans l'index Egalité professionnelle du Ministère du Travail. Rappelons que pour calculer cet index, les indicateurs retenus sont :

- L'écart de rémunération femmes-hommes
- L'écart de répartition des augmentations individuelles et des promotions
- Le nombre de salariées augmentées au retour de congé de maternité
- Et, enfin, la parité parmi les 10 plus hautes rémunérations ;

Que les efforts de rééquilibrage de l'emploi entre femmes et hommes sont réels, mais que le processus est lent. Plusieurs facteurs pourraient expliquer ceci: le remplacement d'un départ sur deux, le faible turn over par endroit, et, en Outre-mer, des effectifs par site peu nombreux. Un départ ou une arrivée peuvent se traduire par une baisse ou une augmentation conséquente du pourcentage. Certains sites – la Guadeloupe, La Martinique, Malakoff, les Hauts de France, la Bourgogne Franche Comté, la Normandie par exemple – sont encore très loin de la parité.

Toutefois, les objectifs de rééquilibrage de l'emploi entre les femmes et les hommes à l'horizon 2024, fixés dans l'accord « égalité professionnelle » signé en 2021, semblent pleinement réalisables, à condition que FTV continue sur la trajectoire actuelle ;

Que les disparités salariales constatées les années précédentes entre les femmes et les hommes ont été traitées en grande partie en 2021 dans le cadre d'une campagne de résorption de ces disparités. Nous soulignons toutefois qu'il s'agit maintenant de garder le cap, afin de ne pas laisser les écarts se creuser à nouveau. Les encadrements doivent rester vigilants quant à l'évolution de carrière des femmes ;

Que l'effort d'embauche de femmes dans les métiers techniques et journalistiques est constant, et que la féminisation de l'encadrement progresse.

Les élus saluent les efforts accomplis, notamment en matière de résorption des disparités salariales et de recrutement. Ils soulignent toutefois que la politique d'égalité professionnelle est freinée du fait de nos marges de manœuvre réduites en terme financiers et d'emploi.

Les élus du CSE C demandent :

Que le rééquilibrage femmes / hommes ne soit pas vu qu'au travers du prisme des embauches : la reconversion de femmes issues de métiers très féminisés vers des métiers techniques, ou celle d'hommes issus des métiers techniques vers des fonctions de gestion d'entreprise ou support, doit être une possibilité d'évolution professionnelle pour les salarié(e)s déjà présents dans l'entreprise. Nous encourageons la direction à promouvoir, au

travers d'une GPEPP ambitieuse, l'évolution ou la reconversion en interne vers des métiers en tension du point de vue de l'égalité professionnelle ;

Qu'une attention particulière soit portée sur le recrutement dans le numérique, afin de ne pas créer aujourd'hui des cohortes masculines qu'il faudrait rectifier par la suite. Là aussi, la GPEPP doit nous permettre d'envisager des évolutions professionnelles ou des reconversions permettant des rééquilibrages ;

Qu'un effort particulier soit porté sur les fonctions administratives, afin de les ouvrir davantage aux hommes.

Les élus soulignent l'importance de la gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnels dans la mise en place de politiques d'égalité professionnelle. Nous insistons sur une égalité professionnelle basée sur l'égalité des compétences, tout en permettant l'acquisition de compétences pour accéder à un poste.

Les élus constatent une réelle volonté de promotion de l'égalité professionnelle, en termes de traitement et de rémunération. **Mais si nous n'accélérons pas le rythme, si nous ne mettons pas en place des dispositifs de reconversion ambitieux et motivants pour les femmes et les hommes en milieu de carrière, qui sont les plus nombreux dans l'entreprise, il faudra 30 ans pour arriver à équilibrer les effectifs et atteindre la parité.**

Adopté à l'unanimité des 21 élus présents.

Les organisations syndicales CGT, FO, CFDT et SNJ s'associent.

Le 15 décembre 2022